

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Décembre 2021

Panneaux bleus de signalisation indiquant les numéros civiques

La Municipalité a constaté que des panneaux bleus de signalisation indiquant les numéros civiques sont manquants sur le territoire. Une commande est donc en préparation. Si vous faites partie de ceux qui n'ont pas ce panneau ou si un bris est observé au panneau ou au poteau, veuillez en informer la Municipalité au 819-333-5766 afin que vos besoins soient inclus à la commande.



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Le projet d'amélioration du parc municipal a été réalisé avec la participation financière de la MRC d'Abitibi-Ouest via le Fonds Régions et Ruralité. Ce projet a permis, entre autres, le déplacement de la plate-bande pour augmenter l'aire de jeux du parc, ajouter de la terre et du gazon, ajout de pots de fleurs (mobilier urbain).

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.

Le conseil municipal profite de l'occasion pour souhaiter à tous les citoyens, de très Joyeuses Fêtes!



☎ 819 339-5671
☎ 819 339-5400
🌐 mrcao.qc.ca
MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est
La Sarre QC J9Z 1K7

À toutes les municipalités

Communiqué

Horaire 2022 du Centre de valorisation des matières résiduelles

La Sarre, le 25 novembre 2021 – La MRC d'Abitibi-Ouest souhaite vous aviser de l'horaire des congés fériés du Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) pour l'année 2022.

Collecte – Jours fériés	
Fermeture	Ouverture
Vendredi 15 avril 2022	Lundi 18 avril 2022
Vendredi 24 juin 2022	Lundi 27 juin 2022
Vendredi 1 juillet 2022	Lundi 4 juillet 2022
Lundi 5 septembre 2022	Mardi 6 septembre 2022
Lundi 10 octobre 2022	Mardi 11 octobre 2022
Vendredi 23 décembre 2022 (après-midi)	Ouverture de 8 h à 11 h *
Vendredi 30 décembre 2022 (après-midi)	Ouverture de 8 h à 11 h *
Lundi 2 janvier 2023	Mardi 3 janvier 2023

* **Les entrepreneurs de collecte porte-à-porte seront contactés pour les aviser du fonctionnement pour cette journée.**

Aussi, pour la saison hivernale 2022, veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de service à l'écocentre pour les samedis suivants :

Accès aux citoyens le samedi	
Fermeture	
1 janvier 2022	Janvier 2022
15 janvier 2022	
29 janvier 2022	
12 février 2022	Février 2022
26 février 2022	
12 mars 2022	Mars 2022
26 mars 2022	
16 avril 2022	Avril 2022
24 décembre 2022	Décembre 2022
31 décembre 2022	

Merci d'en aviser vos citoyens par vos différentes plateformes de communication.

Ensemble pour Allison, jeune citoyenne de Sainte-Hélène de Mancebourg



Je m'appelle Allison, j'ai 22 mois.

J'ai une maladie du sang mais on ne sait pas encore laquelle Sainte Justine est mon 3^e hôpital depuis 2 semaines. J'ai passé une biopsie de la moelle osseuse et de la gencive ! Un pathologiste doit aussi évaluer l'os de mes dents qui se dissout seul puisque mes globules sont absents...Plusieurs tests seront à faire car depuis plusieurs mois, mes globules blancs (anticorps) sont à 0, j'ai donc aucun soldat pour me défendre contre les bactéries, virus, etc.

Ma maman est avec moi à Montréal à temps plein et mon papa a dû arrêter de travailler pour s'occuper de mon grand frère Tyler qui a 3 ans!

Comme ma maman est travailleuse autonome et elle aimerait pouvoir se concentrer sur moi car elle voit que j'ai besoin de beaucoup d'amour, de réconfort et surtout de sa présence en permanence avec moi ! Je suis si loin de la maison ! Maman dit toujours que je suis une championne Mais je crois que c'est en partie grâce à sa présence et son amour que je me sens rassurée ! Elle ajoute de la magie à mes journées même à travers les murs de l'hôpital !

J'aimerais que papa et maman n'aient pas à s'inquiéter pour les finances car ils s'inquiètent déjà beaucoup pour moi.

Je suis forte, souriante et positive et je vous remercie énormément à l'avance ♡

Allison xxx

Voici le lien pour venir en aide à la famille via le « GO FUND ME »

et pour les mises à jour de l'état de santé d'Allison:

<https://www.facebook.com/731240725/posts/10159430923020726/?d=n>

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG**

REVENUS:	Budget 2022	Budget année précédente (2021)	Explication de la variation
Taxes sur la valeur foncière	293 830	272 692 \$	Augmentation de l'évaluation foncière (permis émis)
Taxes sur une autre base (ordures, égout)	36 415	36 225 \$	
Paiement tenant lieu de taxes (gouvernement)	6 285	6 105 \$	
Services rendus organismes municipaux (protection incendie, autres)	27 073	26 413 \$	
Imposition de droit (licence, permis etc.)	500	800 \$	
Intérêts	1 200	700 \$	Arréage de taxe
Autres revenus	1 500	800 \$	
Transferts de droits (péréquation et autre)	51 168	71 284 \$	
Transferts (Autres)	152 445	151 068 \$	
Affectations	57 873	50 450 \$	
TOTAL DES REVENUS	628 289	616 537 \$	
DÉPENSES:	Budget 2022	Budget année précédente	
Administration générale			
Conseil municipal	23 632 \$	19 625 \$	Augmentation des salaires
Gestion financière et administrative	119 645 \$	116 722 \$	
Greffé	1 250 \$	4 696 \$	Augmentation des salaires
Évaluation	11 230 \$	11 600 \$	
Autres	4 700 \$	20 985 \$	
Sécurité publique			
Police	21 274 \$	20 397 \$	Formations des recrues
Sécurité incendie	108 570 \$	96 900 \$	
Sécurité civile	12 920 \$	13 750 \$	
Transport routier			
Voirie municipale	120 500 \$	118 200 \$	
Enlèvement de la neige	86 950 \$	87 150 \$	
Éclairage des rues	2 400 \$	2 250 \$	
Circulation & stationnement	800 \$	2 500 \$	
Transport en commun	2 750 \$	2 740 \$	
Hygiène du milieu			
Traitement des eaux usées	1 000 \$		
Réseau d'égouts	4 410 \$	4 310 \$	
Matières résiduelles	30 233 \$	27 260 \$	
Matières recyclables	16 190 \$	14 210 \$	
Amélioration des cours d'eau	665 \$	700 \$	
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	13 650 \$	8 050 \$	
Promotion et développement économique	3 830 \$	4 600 \$	
Loisirs et culture			
Centre communautaire	15 660 \$	16 105 \$	
Parc et terrains de jeux	6 000 \$	6 025 \$	
Autres	2 510 \$	2 380 \$	
Projet Fonds de développement du territoire	2 500 \$		
Bibliothèque	6 760 \$	6 975 \$	
Frais de financement			
Dette à long terme	8 260 \$	8 407 \$	
TOTAL DES DÉPENSES:	628 289 \$	616 537 \$	

Taux de taxe foncière générale 2022 : 1.2725 \$/cent dollars d'évaluation

Année précédente : 1.2265 \$ /cent dollars d'évaluation

Taux d'intérêt annuel : 18 %

Taxation ordure : 400 \$ / commerce 200 \$ / Résidence 100 \$ / Chalet

Taxation égout : 0.50 \$ du pied de frontage

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 7 DÉCEMBRE 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RÉMI MORIN, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Rémi Morin, maire

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège # 2
Madame Monia Cloutier, conseillère siège # 3
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Sylvie Boutin Bergeron, D.G. et greffière-trésorière
Madame Geneviève Lapierre, D.G. adj. et greffière-trésorière adj.

Sont absents: Monsieur Florent Bédard, conseiller siège # 1

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 5. Correspondance
 6. Règlements
Aucun
 7. Avis de motion
Aucun
 8. Rapport des comités
Aucun
 9. Voirie municipale
 - 9.1 Autorisation pour commande de numéros civiques et poteaux
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022
 - 10.2 Dépôt du registre des avantages reçus par les élus de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg
 - 10.3 Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 10.4 Greffier-trésorier
 - 10.5 Dépôt du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation
 - 10.6 Adoption du budget de la bibliothèque municipales
 - 10.7 Adhésion aux services de la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest
 - 10.8 Dernier avis – taxes impayées
 - 10.9 Signataires pour le folio # *****
 - 10.10 Autres points...
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

21-12-380 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h00.

21-12-381 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

21-12-382 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Monia Cloutier et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

21-12-383 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Monia Cloutier et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

21-12-384 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-262-10-000	80 (cr)	02-130-00-522-0	81 (dt)
02-140-00-182-00	946 (dt)	02-140-00-222-00	99 (dt)
02-140-00-242-00	68 (dt)	02-140-00-252-00	13 (dt)
02-220-00-526-50	696 (dt)	02-320-00-526-00	1 484 (dt)
02-414-00-640-10	1 770 (dt)	02-702-30-681-00	200 (dt)
03-510-00-000-10	5 277 (cr)		

Adoptée

21-12-385 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 95 276.60 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Monia Cloutier et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

21-12-386 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 16 novembre dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

21-12-387 5.1 ENSEIGNE EXTÉRIEURE « HEURES D'OUVERTURE »

Considérant la soumission # 143150 soumise par *Impression plus* pour la fabrication d'une enseigne extérieure indiquant « Bureau municipal » ainsi que les heures d'ouverture, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'accepter la soumission telle que présentée et ce, au montant de 270.11 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

21-12-388 9.1 AUTORISATION DE COMMANDE DE NUMÉROS CIVIQUES ET POTEAUX

Considérant que la signalisation relative à l'identification des numéros civiques est manquante à certains endroits et que des bris peuvent avoir été occasionnés à d'autres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Monia Cloutier et unanimement résolu d'autoriser la commande des panneaux indiquant les numéros civiques ainsi que les poteaux nécessaires.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

21-12-389 10.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19h00 à la salle municipale:

11 JANVIER 2022	5 AVRIL 2022	5 JUILLET 2022	4 OCTOBRE 2022
1 ^{er} FÉVRIER 2022	3 MAI 2022	2 AOÛT 2022	1 ^{er} NOVEMBRE 2022
1 ^{er} MARS 2022	7 JUIN 2022	6 SEPTEMBRE 2022	6 DÉCEMBRE 2022

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

21-12-390 10.2 DÉPÔT DU REGISTRE DES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG

Le registre des déclarations des avantages reçus par les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg pour l'année 2021 est déposé séance tenante.

10.3 FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

21-12-391 10.3.1 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) («P.L. 49»);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Monia Cloutier et unanimement résolu :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

Adoptée

21-12-392 10.3.2 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 21-12-391, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux,

sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1 250 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc. Appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 250 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

Adoptée

21-12-393 10.4 GREFFIER-TRÉSORIER

Considérant que dorénavant, toute municipalité doit avoir, en plus d'un directeur général, un greffier-trésorier (articles 210 et suivants du Code municipal);

Considérant que la désignation de « secrétaire-trésorier » est donc remplacée par « greffier-trésorier » dans le Code municipal;

Considérant que lorsqu'à la sanction du PL 49 les postes de directeur général et secrétaire-trésorier sont occupés par une seule personne, le conseil est réputé avoir nommé une seule personne pour remplir les charges de directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Madame Monia Cloutier, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'attribuer les fonctions aux fins de concordance aux articles du Code Municipal de la façon suivante :

- Madame Sylvie Boutin Bergeron : Directrice générale et greffière-trésorière;
- Madame Geneviève Lapierre : Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Adoptée

21-12-394 10.5 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Le rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation est déposé séance tenante.

21-12-395 10.6 ADOPTION DU BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant la présentation des prévisions budgétaires de la bibliothèque municipale, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Monia Cloutier et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 de la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène de Mancebourg.

Adoptée

21-12-396 10.7 ADHÉSION AUX SERVICES DE LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT la participation financière dans une vision collective de toutes les municipalités d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT une méthode de calcul équilibrée à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que le montant annuel sera calculé à partir de la richesse foncière, de la population et du kilométrage;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg sera de 2 740.00 \$ pour l'année 2022, réparti en trois versements payables en janvier, mai et septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg renouvelle son adhésion au service de transport adapté de la Corporation du Transport Public Adapté pour l'année 2022. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

21-12-397 10.8 DERNIER AVIS – TAXES IMPAYÉES

Considérant que les démarches relatives aux ventes pour non-paiement de taxes sont prévues dès février 2022;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la Municipalité envoie un dernier avis aux propriétaires concernés.

Adoptée

21-12-398 10.9 SIGNATAIRES POUR LE FOLIO # ** ***

Afin de mettre à jour les informations au dossier, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu qu'à compter du 16 novembre 2021, les signataires pour le folio # ***** appartenant à la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg sont les suivants :

- Madame Sylvie Boutin Bergeron
- Madame Geneviève Lapierre
- Monsieur Rémi Morin
- Madame Monia Cloutier

Adoptée

21-12-399 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 20h17.

21-12-400 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h17.

21-12-401 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée